



JE LIS DANS MA COMMUNE 2016.

Un CONCOURS pour Tous et Gagnez des Chèques livres.

Concours de Textes à Bassenge,
sur le thème

Quel avenir à réinventer?

S'adressant à Toutes et Tous

Les textes ne devront pas dépasser deux pages format A4 et seront revus par un jury et présentés au public lors de la Fête du livre 2016 du 23 avril 2016 au CC de Glons.

Les textes devront être déposés à la Bibliothèque avant le **20 avril 2016.**

Les textes seront sélectionnés par un jury constitué de représentants des différentes asbl culturelles et/ou d'éducation permanente.

L'imagination, la fantaisie mais aussi les qualités d'écriture seront prises en compte.

Les auteurs des œuvres sélectionnées par le jury seront récompensés par des **Chèques- livres** qui seront remis lors de l'après-midi de la **Fête du Livre** organisée par la Bibliothèque publique, ses partenaires l'asbl Reflets et l'Echevinat de la Culture.



JE LIS DANS MA COMMUNE 2016.

REGLEMENT DU CONCOURS.

Ce règlement peut être obtenu au siège de la bibliothèque de Glons ou via un courriel à envoyer à l'adresse courriel de la bibliothèque bib.st.victor@skynet.be

Pour tout renseignement contacter la bibliothèque au **042865872**.

1. Ce concours s'inscrit parfaitement dans le cadre de la grande campagne **Je Lis dans ma Commune 2016**.
2. Le concours est ouvert à tous les habitants de la vallée du Geer (commune de Bassenge) et/ou les Usagers de la Bibliothèque de la Vallée du Geer (bibliothèque publique Saint-Victor).
3. Les participants au concours devront écrire **de courts textes (maximum deux pages format A4) et/ ou créer une œuvre graphique sur le thème**.
4. Ces textes/œuvres (contenant des références littéraires/graphiques/picturales ou utilisant un genre littéraire) ne pourront pas porter atteinte à la dignité de l'Homme et aux droits de l'Homme.
5. Le jury constitué se réserve le droit d'écarter toute œuvre qui porterait atteinte à ces droits.
6. Il sera admis au maximum deux textes (deux fois deux pages format **A4 par texte**) ou deux œuvres graphiques par participant.
7. Les œuvres seront déposées au siège de la bibliothèque publique Saint-Victor, 8 bis rue Saint-Pierre, 4690 à Glons ou envoyées par la Poste à la même adresse. L'adresse du participant (comprenant aussi le numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel) devra apparaître clairement mentionnée au bas du texte/œuvre déposé ou envoyé. Les textes/ œuvres ne respectant pas les conditions de cet article 7 ne seront pas pris en compte pour les prix. **Les textes/œuvres devront être déposés ou envoyés (cachet de la Poste faisant foi) avant le 20 avril 2016 au plus tard.**
8. Les textes/ œuvres seront sélectionnés par un jury souverain constitué de représentants des différentes asbl culturelles ou d'éducation permanente de Bassenge, mais aussi, si possible, de représentants du monde artistique. Ce jury sera convoqué par le président de l'asbl bibliothèque publique Saint-Victor de Glons.
9. La liste des membres du jury du concours Je lis dans ma Commune 2016 sera publiée dès le 24 avril 2016 et cette liste sera disponible à la bibliothèque de Glons.
10. Les auteurs des textes/ œuvres sélectionnés par le jury seront récompensés par de nombreux **chèques-livre** qui seront remis lors de la **Fête du Livre 2016** organisée le samedi **23 avril 2016** au **Centre culturel de Glons**. Tous les participants au concours **Je Lis dans ma Commune 2016** sont cordialement invités à assister à cette remise.
11. Les textes/ œuvres participants au concours, seront considérés comme étant acquis à titre gracieux par la bibliothèque publique de Glons. Tout participant au concours adhère automatiquement à ce règlement.
12. Toute contestation entraînera la mise hors concours du participant.

